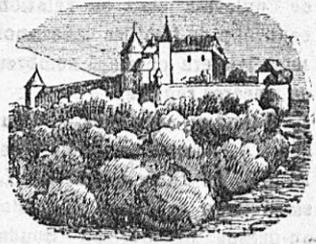




LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS

Suisse. . . 1 an, Fr. 4.50
 " . . . 6 mois » 2.50
 Etranger. 1 an » 9.—
 " . . . 6 mois » 5.—
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue du Tir, Bulle.

HORAIRE D'ÉTÉ : BULLE, dép. 5⁵⁵ 7²⁰ 10⁰⁵ 2⁴² 5⁰⁰ 9²¹. — BULLE, arr. 7⁰⁷ 9⁰⁷ 12¹² 4⁵⁰ 8⁴⁵ 11²⁰

ANNONCES

District de la Gruyère: une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10 c. Canton et Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace. RÉCLAMES: Suisse, 30 cent. Etranger, 40 c. la ligne.

S'adr. à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, 84, rue de Bouleyres (Cercle catholique 1^{er} étage)

Choix d'une carrière.

Les carrières s'encombrent de plus en plus et la difficulté augmente de jour en jour pour les jeunes gens en âge de se créer une position et d'assurer leur avenir.

Un grand nombre de fils de parents aisés se vouent au droit et à la médecine.

Il en résulte un encombrement formidable d'avocats et de médecins dont bien quelques-uns végètent dans une situation médiocre ou demandent à la politique, au journalisme ou à des métiers étrangers à ceux pour lesquels ils s'étaient préparés les ressources nécessaires à leur existence.

Nous n'aurions aucune difficulté à démontrer qu'on souffre d'une égale pléthore dans la pharmacie, les postes et chemins de fer, surtout dans cette dernière administration, pour laquelle les programmes de concours se chargent de plus en plus. Les compétitions dans ce domaine deviennent toujours plus nombreuses, si bien qu'à des jeunes gens ayant fait de bonnes études il faut encore, pour réussir dans cette voie, une bonne part de chance, un travail persévérant et souvent, hélas, de solides recommandations.

Certains rêveurs s'engagent à l'aventure dans la direction que le hasard souvent leur indique. D'autres choisissent une profession vers laquelle ils n'ont point été appelés par une impérieuse vocation, pour laquelle ils ne sont pas préparés, dans laquelle ils auront à se mesurer avec une multitude de concurrents plus habiles, mieux armés. Ils seront déçus, meurtris, désenchantés.

La crise s'amplifie de jour en jour. Elle devient alarmante au fur et à mesure que de plus en plus l'on abandonne la campagne pour la ville.

Et cependant, le remède est bien près du mal et bien simple. Il suffirait de faire entendre aux enfants qu'un fils peut succéder à son père sans déchoir; qu'il y a autant de dignité et plus de profit à labourer consciencieusement son champ qu'à être un avocat sans cause, un employé cantonal qui végète ou un médecin réduit à lancer des procédés pour faire disparaître les petites misères irréparables de notre humanité.

L'embarras actuel aura disparu lorsque le fils du tonnelier consentira

à être tonnelier; lorsque le fils du vigneron, du commerçant, du fermier, consentira à être lui-même un vigneron, un commerçant ou un fermier; lorsqu'il se résoudra à profiter de l'expérience et des travaux de son père.

On lisait assez souvent autrefois ces mots caractéristiques: Maison N. et fils. Aujourd'hui, ces enseignes se raréfient. Que ces mots sont cependant touchants! Ils représentent un lien entre le présent et le passé, un trait d'union entre la tradition et le progrès. L'expérience comptait alors comme un capital; les habitudes d'honneur, d'honnêteté, entraient dans l'actif de la maison et créaient une noblesse professionnelle qui valait bien l'autre; les plus modestes avaient aussi des aïeux à citer, à honorer, à continuer; un magasin pouvait avoir son arbre généalogique: l'arbre généalogique de la probité. Ce temps s'éloigne de plus en plus de nous. Le rapprocher à nouveau serait, nous le croyons, très utile.

Sillon romand.

NOUVELLES SUISSES

Le traitement des conseillers d'Etats. — On mande de Lugano que la demande de referendum contre le nouveau règlement organique du Conseil d'Etat a réuni les 6000 signatures nécessaires. Le mouvement est dirigé, on le sait, contre l'élévation de 6000 à 8000 fr. du traitement des membres du gouvernement tessinois.

Les traitements aux C. F. F. — Les 21 et 22 août s'est réunie à Berne la commission du Conseil des Etats chargée de l'examen du projet de revision de la loi fédérale sur les traitements des fonctionnaires et employés des Chemins de fer fédéraux.

Elle propose de fixer les traitements de 1^{re} classe (directeurs généraux et directeurs d'arrondissements) à 12,000 fr. au minimum et 18,000 fr. au maximum. Cette augmentation aurait un effet rétroactif depuis le 1^{er} janvier 1913.

L'expulsion de M. Branner. — Le libraire suisse expulsé de Strasbourg et actuellement en vacances à Epalinges (Vaud), explique comme suit les circonstances qui ont amené son expulsion:

« Je me permets de vous demander

l'hospitalité de vos colonnes pour préciser certains points ayant trait à mon expulsion d'Alsace-Lorraine. Les faits sont connus de vos lecteurs. Citoyen suisse établi libraire à Strasbourg, le gouvernement allemand dans les provinces annexées m'a enjoint de quitter le territoire d'empire pour avoir vendu l'*Histoire d'Alsace*, d'Hansi, après son interdiction en Alsace-Lorraine.

Présentée ainsi, la mesure semble draconienne, peut-être, mais régulière. C'est de la sorte qu'elle a été exposée par le gouvernement allemand au Conseil fédéral suisse, qui lui avait demandé des explications. C'est dans ces conditions aussi que le gouvernement de mon pays a cru, de très bonne foi, n'avoir qu'à s'incliner devant les arguments présentés par les Allemands.

Je ne récrimine pas contre la décision de Berne: si les faits étaient tels qu'ils lui ont été présentés par le ministère de l'intérieur à Strasbourg, je serais le premier, moi-même, tout en gardant mon sentiment, à accepter l'arrêté. Mais la version allemande est une pure fable et, sans m'étendre autrement, je tiens à rétablir les faits.

1. J'ai reçu le 5 octobre 1912, de M. Flourey, l'éditeur parisien de l'*Histoire d'Alsace*, sept cents exemplaires du livre.

2. L'interdiction de vendre en Alsace-Lorraine cet ouvrage est du 17 décembre 1912.

3. Lorsque l'interdiction m'a été signifiée, à cette date, il ne me restait que six exemplaires de l'*Histoire d'Alsace*; ils ont été saisis par la police.

Je ne vois pas, dans ces conditions, comment il m'eût été possible de continuer un ouvrage dont il ne restait plus chez moi aucun volume.

Qu'on ne dise pas que j'ai pu en faire venir de nouveaux, puisque, aux frontières, les douaniers allemands arrêtaient tous les colis contenant le livre de Hansi.

Excusez ce plaidoyer *pro domo*. Si j'étais seul en cause, je me serais peut-être tu, me contentant d'essayer de me refaire dans la bonne France hospitalière une situation. Mais je suis Suisse; l'incident s'est passé en Alsace-Lorraine; il a eu lieu à l'occasion d'un ouvrage édité en France.

L'explication m'a paru nécessaire, en égard à la diversité — et à la communauté — des intérêts en cause.

Argovie. — Un drame. — On

mande de Zeiningen qu'un drame s'est déroulé près de la station. Une jeune femme, mère de trois enfants, dans une crise de désespoir, s'est jetée sous un train et a été broyée.

— Vers l'automne. — L'un de ces jours, 70 cigognes se sont rassemblées près de Leuggern. Après un colloque animé dans lequel fut sans doute décidé le prochain départ vers des cieux plus doux, nos palmipèdes prirent chacun leur vol vers la tour familiale.

Uri. — Décapité par un ascenseur. — Samedi, aux magasins fédéraux de blé, à Altorf, un jeune ouvrier, nommé Kotmann, de Fluelen, a été atteint par l'ascenseur et fut littéralement décapité.

Glaris. — Les drames de la montagne. — Au cours de la traversée depuis la cabane de Bächli à celle du Glærnisch, un jeune peintre de Winterthour, Georges Weber, 19 ans, employé à Luchsingen (Glaris), a fait une chute mortelle. Le corps a été ramené vendredi.

Vaud. — Un noyé à Montreux. — M. Alfred Cartier, 49 ans, père de deux enfants, jardinier à Bon-Port, s'est noyé samedi matin dans le lac en se baignant.

— Un drame à Nyon. — M. N., teneur d'un café, rue de Rive, à Nyon, a surpris sa femme dans une petite salle attenante à un café de la rue des Moulins avec un nommé Charles G., de Bassins, domicilié à Nyon. M. N. déchargea son revolver sur G., mais celui-ci, étant effacé, découvrit Mme N. qui fut atteinte par une balle à la tête. Elle fut transportée à l'infirmerie dans un état désespéré, tandis que G. prenait la fuite.

La victime a succombé dans la soirée.

— Pierre de Coulevain. — Vendredi soir est décédée dans un hôtel de Lausanne Mme Pierre de Coulevain, de son vrai nom Mlle Favre, un auteur aimable et fécond, dont les romans *Au cœur de la vie*, *Eve triomphante*, *L'île inconnue*, *Sur la branche*, et d'autres ont obtenu un gros succès de librairie.

Mme de Coulevain avait eu il y a trois semaines une attaque dont elle ne s'est pas relevée. Selon son désir, elle sera inhumée à Territet.

Grande amie de notre pays, où elle passait tous ses étés et où elle aimait à situer l'action de ses romans, Mme

GI

-Etoile"

F. Ormin

PAGE-FEMME

pensionnaires à toute époque.

1888.

Prix modérés.

des de la Gare

de Berne, GENÈVE.

EAU: toujours le

meilleur et

le mieux contrôlé. Où

il n'y a pas de dépôt

demandez à Gland,

franco 5 kg. 3 fr. ;

10 kg. 6 fr. ; 25 kg.

revient toujours.

qualité extra

garantie.

agricole Suisse

risée par l'Etat

jours bons vachers et

domestiques (bons gages).

ard, rue Gutenberg 3 b.,

Genève.

I, BULLE

4 3 | 0 | 0

4 1 | 4 | 0 | 0

de nature sont re-

ZURICH

die à la

(Université)

gineux

fr. dans toutes les phar-

Morat.

mbeaux!

heures

ES.

A. FAVEZ

dentiste - Spécialiste

sultations: de 9 à 5 h.

FRIBOURG

Grand'Places

de Coulevain était en relations avec beaucoup de familles lausannoises. Sa mort laissera chez ses nombreux amis de sincères regrets.

Valais. — Un ours. — Deux voyageurs de commerce, MM. Wenger, de Brigue, et Bodenmann, de Lax, faisaient une excursion à la Bortelalp, au-dessus de Bérisal. Soudain, ils aperçurent, près d'un des « petits lacs bleus » de la région, un ours qui traversait un champ de neige. Ils purent suivre ses traces sur une distance d'une centaine de mètres. Tous deux firent part de leur découverte à la préfecture de Brigue. Le préfet a envoyé sur les lieux trois chasseurs et un gendarme.

On suppose que le plantigrade vient des Grisons.

Un meurtre. — Un assassinat ayant le vol pour mobile a été commis, dans la nuit du 21 au 22, à Blitzingen-Biel (vallée de Conches) sur la personne d'un Italien.

Un nid d'aigles. — Un nid d'aigles, juché dans une anfractuosité de rochers entre les Haudères et Arolla, a été détruit par deux chasseurs accompagnés du gendarme stationné à Evolène. Un aiglon et la mère purent échapper à la fusillade qui fut dirigée contre eux. Le second aiglon fut blessé et l'on crut qu'il avait péri.

Tel n'est cependant pas le cas, car le jeune rapace a été observé ces jours derniers dans l'aire, qui se trouve à une heure des Haudères, dans un trou d'une paroi de rochers dominant de 250 mètres la Borgne d'Arolla. L'aiglon est posé au bord de l'aire, on le voit parfois s'agiter, mais il n'ouvre qu'une aile, l'autre étant sans doute blessée. Tous les soirs, la mère, d'un vol audacieux et majestueux, vient nourrir son petit et disparaît de nouveau à l'aube.

Neuchâtel. — Un drame au Creux-Perdu. — Vendredi soir, vers 6 h. 1/2, un homme d'une quarantaine d'années, qui errait autour du Creux-Perdu, attira l'attention des quelques rares promeneurs par ses allures étranges.

Tout à coup, il ôta son chapeau et son paletot et se précipita dans le gouffre. On courut alors chercher du

secours non loin de là, au restaurant Santschy.

Finalement, on retira le corps au moyen d'un crochet, mais la mort avait fait définitivement son œuvre.

La justice procéda aussitôt à la levée du cadavre, qui fut transporté à la morgue.

Il s'agit d'un douanier de quarante-un ans, marié, dont la funeste décision est attribuée à des dissentiments de famille.

Genève. — Ouverture de la chasse. — Le Conseil d'Etat a décidé que la chasse générale, soit la chasse au poil et à la plume, sera ouverte à partir du 14 septembre. Ces deux chasses seront fermées le 16 décembre 1913.

A L'ÉTRANGER

France. — Mort tragique. — M. Robert Ridet, sous-préfet de Neuchâtel-en-Bray, assistait vendredi à un mariage à Vieux-Rouen-sur-Bresle, lorsque au cours de la cérémonie il fut frappé de congestion.

Malgré les soins qui lui furent donnés par un médecin présent à la cérémonie, le sous-préfet succomba bientôt. Il était âgé de 47 ans.

Les morts de l'aviation. — Un terrible accident qui s'est produit dimanche au-dessus de l'île Lacroix, à Rouen, est venu attrister la course d'hydro-aéroplanes Paris-Deauville.

Une foule nombreuse était massée sur les quais, lorsque, vers onze heures trente cinq, le biplan n° 9 fut signalé. Il arrivait lentement et tanguait fortement; quelques instants après il piquait droit sur le sol, près de l'usine à gaz de l'île Lacroix.

On vit soudain deux masses noires projetées hors de l'appareil, lequel se retourna complètement pour s'échouer dans un rideau de peupliers.

On se précipita immédiatement au secours des deux aviateurs. L'un, le mécanicien Métivier, tombé dans la Seine, fut repêché, mais la mort avait déjà fait son œuvre. Son camarade, M. de Montalent, avait les jambes fracassées, le crâne fracturé; il était tombé sur une péniche dont il avait défoncé

un panneau et s'était abattu au fond de la cale.

M. Métivier avait 30 ans; M. de Montalent, un des plus riches propriétaires de Rouen, était âgé de 27 ans.

Belgique. — Coureur tué. — Dimanche s'est couru sur le circuit de Spa le grand prix de l'Automobile-Club de Belgique. Pendant les courses, deux automobiles se sont accrochées. Les occupants ont été projetés à une grande distance. Le baron Jean de Wœlmont a été tué. Son chauffeur a été grièvement blessé.

Allemagne. — Les dettes de la princesse Louise. — Deux des créanciers de la princesse ont porté plainte en escroquerie contre cette fille de roi. Il ne s'agit pas d'une affaire d'usure. Le principal créancier, le docteur et avocat Imhoffen, qui réclame une somme d'un million de marks, appartient à une vieille et honorable famille de la Prusse rhénane. Il prétend qu'il a prêté à la princesse Louise de Cobourg des sommes aussi considérables parce qu'elle lui a montré une lettre autographe de l'empereur Guillaume II.

Un ingénieur de Hambourg a également déposé une plainte devant le tribunal de Vienne. La princesse l'aurait engagé dans une affaire d'achat d'immeuble à Aix-la-Chapelle, qui lui coûta beaucoup d'argent.

CANTON DE FRIBOURG

Conseil d'Etat. — Le Conseil nomme :

M. Jean Passer, contrôleur des hypothèques, à Tavel, membre de la commission des études (section allemande);

M. Alphonse Perroud, à La Tour-de-Trême, forestier-chef du XII^e triage; M. Eugène Chappuis, fils d'Etienne, à Magnedens, inspecteur suppléant du bétail du cercle de Magnedens.

Voleur de vélos. — Vendredi, la gendarmerie de Morat a arrêté un jeune homme qui, la veille, avait volé, à Bienne, un vélo d'une certaine valeur. Reconnu par un voyageur de Bâle, le filou soupçonna qu'il allait être filé; aussi s'en alla-t-il faire une promenade sur le lac de Morat et au Vully. Il rentra tranquillement à Morat vers 8 1/2 h. du soir, lorsqu'il

ainsi chercher.

- Que cherche-t-elle? se demandait-on.
- Je ne sais pas...
- Est-elle mignonne...
- Pauvre chérie, elle est peut-être égarée.

La petite n'entendait rien de tout cela, elle marchait, marchait sans cesse. Elle arriva ainsi au pont d'Iéna qu'elle traversa, presque soulevée de terre par le flot humain...

Le pont passé, elle se trouva dans les jardins du Trocadéro, au milieu d'une foule encore plus compacte, attirée par ces expositions si intéressantes et si pittoresques des colonies de l'Algérie, et augmentée sans cesse de tous les nombreux visiteurs qui entraient par les portes du palais.

Une fois dans le jardin, la mignonne s'arrêta, un peu lasse. Son petit cœur était bien gros; elle aurait bien pleuré, mais pleurer, ce n'était pas retrouver sa maman.

Elle continua de chercher, mais cette fois une peur l'avait prise.

Tout en marchant ou en courant, elle appelait faiblement: « Maman, maman! » d'une voix frêle et étouffée.

Pendant deux heures elle chercha ainsi, puis elle s'arrêta subitement, découragée...

fut appréhendé par deux gendarmes, à sa descente de bateau. C'est un nommé Emile F., d'origine bernoise, recherché par d'autres polices, pour vol.

Belle capture. — M. Louis Nouveau a pris dans le Lac Noir un brochet de 13 kg., mesurant 1 m. 10 de longueur et 51 cm. de circonférence. Ce superbe poisson est exposé au réservoir de M. Nouveau.

La pêche du brochet de taille moyenne et de la perche est assez abondante. Aussi les pensionnaires du Lac Noir se divertissent-ils fort à ce sport.

Recrutement. — Les opérations du recrutement ont commencé samedi, 23 août, à Fribourg. Se sont présentés 51 recrues et 1 ajourné de la ville de Fribourg. Ont été reconnus aptes au service: 29 recrues et 1 ajourné.

Moyenne de l'aptitude: 51,7 %.

GRUYÈRE

Protection de l'industrie du fromage. — Lundi après midi, s'est réunie la commission chargée par la Société fribourgeoise d'industrie laitière de prendre les mesures les plus urgentes pour parer à la crise fromagère actuelle.

Elle a décidé l'ouverture d'entrepôts dans lesquels seront déposées les parties de fromages des sociétaires et elle demandera à la Banque de l'Etat de consentir la délivrance de warrants.

M. Musy, directeur des finances, qui assistait à la séance, s'est déclaré favorable à cette mesure. Ainsi, les montagnards et les laitiers qui déposeront leurs fromages dans ces entrepôts obtiendront un certificat de dépôt sur nantissement duquel la Banque leur avancera une partie de la valeur de la marchandise.

Le ténor Castella à Berne. — M. Castella, le ténor gruyérien, se fait entendre depuis quelques jours au Schœnzli, où il obtient un vif succès. Le *Rans des vaches* notamment, que M. Castella chante avec la maîtrise que l'on sait, soulève chaque soir une tempête d'applaudissements, dit la *Liberté*.

Fêtes patronales. — Le vertueux *Fribourgeois* s'indigne de l'audace grande de notre correspondant qui s'est permis de proposer le renvoi au dimanche des fêtes patronales, comme cela se pratique déjà dans plusieurs paroisses.

Elle s'effraya de son isolement, et ses larmes, trop contenues, s'échappèrent en abondance... elle sanglota éperdument, s'affaissant sur une des pelouses du jardin en regardant autour d'elle anxieusement.

Quelques personnes alors, que cette douleur d'enfant émut et intrigua, s'approchèrent. Une dame âgée vint à elle.

— Qu'avez-vous, ma mignonne? pourquoi pleurez-vous?

Alors, en entendant cette question, et comprenant qu'on s'occupait d'elle, l'enfant sanglota plus fort encore. Et faiblement, au milieu de ses larmes, elle appelait: « Maman! maman! »

A ce cri, on comprit tout de suite ce qu'il se passait...

L'enfant était égarée... elle appelait sa maman qui elle, sans doute, plus loin, peut-être, et sanglotant aussi, l'appelait désespérément.

— Où est-elle, ta maman?... questionna la vieille dame.

- ...Sais pas... répondit la petite fille.
- Tu les as perdus?
- Qui ça?
- Ton papa, ta maman?

FEUILLETON DE « LA GRUYÈRE »

L'Enfant du Trocadéro

PAR

MARC MARIO.

La mignonne petite créature qui se pendait à la main de la pauvre femme qu'on venait d'emmener à l'hôpital Lannec n'avait rien vu de la scène douloureuse qui s'était passée.

Elle était toujours et de plus en plus absorbée par ce qu'elle regardait, elle était émerveillée par le spectacle bizarre et multicolore des petits bateaux de plaisance qui sillonnaient la Seine.

Lorsqu'elle se retourna pour questionner sa mère, elle était seule.

Elle regarda autour d'elle, courut de-ci, de-là, mais ne trouva pas de traces de sa maman qui était déjà loin, emportée par ceux qui lui portèrent secours.

Alors, la pauvre enfant s'arrêta, fouillant

la foule de son regard étonné, ne comprenant pas comment il se faisait que sa mère ne fût pas à ses côtés.

— Petite mère! — murmura-t-elle. Puis, soudain, son pauvre petit cœur se serra, une moue douloureuse vint pincer ses lèvres vermeilles, deux larmes jaillirent de ses yeux.

La mignonne, inquiète, prise tout entière de l'angoisse que lui faisait éprouver l'absence de sa mère, n'eut pas la force de pousser un cri.

Seule, mignonne, éplorée, appuyée contre le fût d'un gros arbre, le regard dirigé sur la terre, elle sanglotait silencieusement.

Pauvre petite! Tout à coup, avec son petit mouchoir elle essuya ses paupières, avala ses sanglots et, résolue, comme une femme, elle se mit à rechercher celle qui n'avait pas répondu à son appel: « Maman! »

Un peu affolée, elle allait, vite, presque courant, traversait les rangs des promeneurs, les regardait curieusement, se retournait sur ses pas, puis reprenait sa course.

Quelques personnes la regardèrent, essayant de comprendre ce qu'elle pouvait

Nous comprenons... Fribourgeois, profiterait surto... là ne sont pas... auprès de lui. Mais on se d... quoi il s'érige e... ou absolvant à s... quements aux sa... che ou des fêtes... Pendant qu'il... proposer l'instit... officiel chargé d... sanctification du... que les violation... du dimanche ind... fois, serait tout... ce poste mainte... nombreux loisir... qu'il s'intéresse

Les articles... ne sont p...

Se
GE
9

— J'ai pas... de p...
— Alors, ta man...
— Oui... sais pas...
— Où étais-tu qu...
— Là-bas, là-bas...
Et l'enfant désign... de l'horizon.
— Où ça, là-bas...
— Là-bas... Je sa...
La mignonne sur... tita bras frêles s'acc... autour du cou de la... rogeait.
Cette excellente f... s'était tournée vers... serrée dans ses bras... par ses caresses, de...
— Mais elle était, n... la pauvre chère peti...
— Voyons, ma c...
Moi aussi, je suis u...
— Maman... regard...
— Maman!... ma...
— Pauvre petite!...
pas que des parents...
attention que ça à leu...
pauvre chérie comm...

ndé par deux gendarmes, de bateau. C'est un le F., d'origine bernoise, ar d'autres polices, pour

capture. — M. Louis pris dans le Lac Noir un 3 kg., mesurant 1 m. 10 et 51 cm. de circonférence. Le poisson est exposé de M. Nouveau.

du brochet de taille de la perche est assez. Aussi les pensionnaires du divertissent-ils fort à ce

ement. — Les opérations ont commencé à Fribourg. Se sont recrutés et 1 ajourné de Fribourg. Ont été reconnus service: 29 recrutés et 1

de l'aptitude: 51,7 %.

GRUYERE

ion de l'industrie ge. — Lundi après midi, la commission chargée de fribourgeoise d'industrie de prendre les mesures pour parer à la crise actuelle.

écidé l'ouverture d'entrepôts où seront déposées les sommes des sociétaires et sera à la Banque de l'Etat la délivrance de warrants. directeur des finances, qui séance, s'est déclaré favorable à la mesure. Ainsi, les montres d'or qui déposeront dans ces entrepôts obtiendront un certificat de dépôt sur lequel la Banque leur attribue la valeur de la

r Castella à Berne. la, le ténor gruyérien, se depuis quelques jours au il obtient un vif succès. vaches notamment, que chante avec la maîtrise soulève chaque soir une plaudissements, dit la Li-

atronales. — Le vergerois s'indigne de l'aide de notre correspondant mais de proposer le renvoi des fêtes patronales, se pratique déjà dans les communes.

de son isolement, et ses larmes, s'échappèrent en abondance. Il éperdu, s'affaissa, se pelouses du jardin en regardant anxieusement.

bonnes alors, que cette douleur et intriguait, s'approchèrent d'elle.

Et l'enfant désignait un point quelconque de l'horizon.

— Où ça, là-bas ?
— Là-bas... Je sais pas...
La mignonne sanglotait éperdue, ses petits bras frêles s'accrochaient désespérément autour du cou de la vieille dame qui l'interrogeait.

Cette excellente femme, qui, la première s'était tournée vers elle, la tenait calmement, serrée dans ses bras, la berçant, et essayait, par ses caresses, de la consoler.

Mais elle était, maintenant, inconsolable, la pauvre chère petite.

— Voyons, ma chérie, ne pleure plus... Moi aussi, je suis une maman, une vieille maman... regarde-moi... sèche tes caresses...
— Maman !... maman !... je veux maman !
— Pauvre petite !... Ah ! je ne comprends pas que des parents ne fassent pas plus attention que ça à leurs enfants... Perdre une pauvre chérie comme ça ! Est-elle mignonne !

Nous comprenons l'indignation du fribourgeois, car la mesure proposée profiterait surtout aux petits, et ceux-là ne sont pas en odeur de sainteté auprès de lui.

Mais on se demande en vertu de quoi il s'érige en pontife morigénant ou absolvant à son gré tous les manquements aux saints devoirs du dimanche ou des fêtes.

Pendant qu'il y est, il ferait bien de proposer l'institution d'un inspecteur officiel chargé de surveiller la parfaite sanctification du dimanche. M. Sallin, que les violations de la sanctification du dimanche indignaient si fort autrefois, serait tout désigné pour remplir ce poste maintenant qu'il dispose de nombreux loisirs. On dit, du reste, qu'il s'intéresse encore à la question

en renseignant le fribourgeois.

Ce dernier a, comme chacun, ses préférences. L'autre jour, il s'indignait contre les pauvres femmes qui profitaient du dimanche pour aller cueillir des myrtilles et augmenter ainsi leurs maigres ressources, alors qu'il n'avait aucune parole de désapprobation ou de blâme contre des courses d'automobiles un jour férié.

Cette différence d'attitude est explicable: les uns sont de gros bonnets, les autres sont de pauvres diables.

La cueillette des petits fruits. — On écrit à la Revue:

« La Feuille des avis officiels publie assez fréquemment des décisions de municipalités du canton « interdites » tant au public de s'introduire dans

les forêts pour y récolter des fraises, framboises, champignons, etc., etc. »

Je n'ai nulle intention de discuter ici le pourquoi de ces décisions, cependant regrettables dans un pays démocratique et libre comme le nôtre, où tant de familles nécessiteuses trouvent, par cette cueillette en forêt, une ressource financière, un complément souvent indispensable au gain journalier de leur chef.

Mais je voudrais, par la voie de votre honorable journal, faire remarquer aux municipalités intéressées — et par là même au public — qu'elles ne sont pas compétentes pour prendre légalement de telles mesures.

Animé d'un très louable esprit de tolérance, conformément à nos traditions, le législateur fédéral a, en effet,

introduit dans le Code civil suisse un article 699 ainsi conçu: « Chacun a libre accès aux forêts et pâturages d'autrui et peut s'approprier baies, champignons et autres menus fruits sauvages, conformément à l'usage local, à moins que l'autorité compétente n'ait édicté, dans l'intérêt des cultures, des défenses spéciales limitées à certains fonds. »

Il est également, dans notre canton, des communes qui sont aussi peu respectueuses que possible des dispositions légales et qui ne craignent pas de violer ouvertement le Code civil suisse en interdisant l'accès de leurs forêts en vue de la cueillette des baies.

Il est donc bon de le répéter, ces défenses-là sont illégales et nul n'est tenu de les respecter.

Les articles de cette vente ne sont pas échangés.

GRANDS MAGASINS

Les articles de cette vente ne sont pas échangés.

AU LOUVRE - BULLE

Semaine de **95** Cts. Semaine

SAMEDI le 30 Août

DERNIER JOUR de notre

GRANDE VENTE RÉCLAME

95 Cts.

N. B. — Nous avons mis en vente une quantité de nouveaux Articles qui sont exposés à l'intérieur du Magasin et au 1^{er} Etage.

95 Cts.

— J'ai pas... de papa...
— Alors, ta maman ?
— Oui... sais pas... elle est plus là !...
— Où étais-tu quand tu l'as perdue ?
— Là-bas, là-bas !
Et l'enfant désignait un point quelconque de l'horizon.
— Où ça, là-bas ?
— Là-bas... Je sais pas...
La mignonne sanglotait éperdue, ses petits bras frêles s'accrochaient désespérément autour du cou de la vieille dame qui l'interrogeait.
Cette excellente femme, qui, la première s'était tournée vers elle, la tenait calmement, serrée dans ses bras, la berçant, et essayait, par ses caresses, de la consoler.
Mais elle était, maintenant, inconsolable, la pauvre chère petite.
— Voyons, ma chérie, ne pleure plus... Moi aussi, je suis une maman, une vieille maman... regarde-moi... sèche tes caresses...
— Maman !... maman !... je veux maman !
— Pauvre petite !... Ah ! je ne comprends pas que des parents ne fassent pas plus attention que ça à leurs enfants... Perdre une pauvre chérie comme ça ! Est-elle mignonne !

Voyons, où demeures-tu ?... réponds moi... je vais te rendre ta maman...
L'enfant tourna vers la brave dame son charmant petit visage, ses yeux tout humides allèrent de l'un à l'autre, mais elle ne répondit pas :
— Tu ne sais pas ? Comment t'appelles-tu ?
(A suivre)

Monsieur et Madame J. BLANC et famille, à Bulle, adressent leurs vifs remerciements à leurs amis, connaissances et à toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion de la mort brutale de leur cher fils

HENRI

Sylvana
Minérale alcaline naturelle, produit fribourgeois. 1185
L'exiger partout.

MAITRE-VALET

On demande dans localité du Jura bernois (partie française) un maître-valet pour une ferme de 20 pièces de bétail. Il doit savoir traire et connaître à fond l'élevage ainsi que tous les travaux de la ferme et de la campagne. Il doit être marié, la femme devra aider aux travaux, éventuellement on donnerait la préférence à famille ayant un ou des enfants en âge d'aider au père. Place stable, de toute confiance et d'avenir; bons gages à discuter suivant famille. Entrée 1^{er} janvier.

Offres détaillées sous chiffres H 6328 I, à Haasenstein et Vogler à St-Imier. Les candidats devront se présenter dimanche 14 septembre, de 10 h. du matin à 4 h. du soir, à l'Hôtel des Alpes à Bulle. 1258

A louer

deux jolis logements de 3 pièces, bien exposés au soleil. S'adresser à M. Joseph Prince, rue de la Condémine 301, Bulle.

On demande de suite un **apprenti cordonnier** chez Joseph Schuway, La Tour-de-Tréme. 1306

A sous-louer

pour cause de santé, un atelier avec machines, logement, scierie. Sciage assuré. Prix, fr. 300.— S'adresser à Haasenstein et Vogler, sous H 1459 B. 1301

SOUMISSION

La Société coopérative de consommation de Broc met en soumission les travaux de menuiserie, serrurerie, vitrerie et pose d'un mobilier pour son nouveau magasin à Broc. Le cahier des charges ainsi que les plans sont à consulter chez M. A. Delafontaine, à Broc, à partir du mercredi 27 août au lundi 1^{er} septembre, de 9 heures à midi et de 4 heures à 6 heures l'après-midi. Les soumissions sont à adresser jusqu'au vendredi 5 septembre, au Président de la Société, M. W. Gremion, à Broc.

C. T. Broillet

Médecin-Chirurgien-Dentiste
FRIBOURG
Absent en septembre.

A vendre un bâtiment

pour cause de santé, dans une des rues les plus fréquentées de Vevey, au passage du tramway. Cet immeuble est de bon rapport, possède grand café, salle et dépendances, vastes caves voûtées et bien meublées, 8 appartements, eaux, gas, électricité dans toute la maison.

S'adresser à A. Jordan, agent d'affaires, à Vevey.

M. A. FAVEZ

Médecin-Dentiste - Spécialiste
3858F] Consultations: de 9 à 5 h.
Téléphone 267. **FRIBOURG**
Grand'Places

Agence agricole Suisse

Autorisée par l'Etat
Demande toujours bons vachers et fromagers, domestiques (bons gages).
Gigon-Gavard, rue Gutenberg 8 b., 1117 Genève.

On engagerait

encore 2 bons menuisiers en bâtiments, chez
Ruffieux et Savary, Broc.

A VENDRE

un accordéon MERCIER en bon état.
S'adresser à Antonin Gotschmann, Bulle. 1287

GRAND MAGASIN DE CHAUSSURES

Place de l'Union fondé en 1869 Place du Cheval-Blanc

Toujours le mieux assorti en souliers fins et ordinaires pour Messieurs, Dames, fillettes, garçons et enfants.

Marchandises de 1^{er} choix. — Prix défiant toute concurrence.

Charles Mayer, Bulle

Maison de toute confiance.

Téléphone N° 10. Réparations promptes et soignées. Téléphone N° 10.

Banque de l'Etat de Fribourg

Capital versé, 21 millions.

Garantie de l'Etat.

émet actuellement une nouvelle tranche d'Obligations 4 1/2 %
nominatives ou au porteur; échéance de 3 à 5 ans

COUPONS SEMESTRIELS OU ANNUELS

et prend en paiement au pair des Obligations d'autres banques remboursables dans une année. — Elle émet des carnets d'épargne au taux de 4 1/4; tirelires gratuites.

Nul n'ignore que les

PÈRES CHARTREUX



expulsés de la Grande Chartreuse, ont emporté leur secret et fabriquent à TARRAGONE, outre leur liqueur,

L'ÉLIXIR VÉGÉTAL

SOUVERAIN CONTRE :

Indigestions,
Maux d'Estomac,
Syncoptes,
Influenza, Choléra,
Mal de Mer, etc.

VULNÉRAIRE

L'Élixir végétal

Combat les Coliques des Animaux domestiques

LEON BUQUIN, Concessionnaire pour la SUISSE
30, Avenue du Mail, GENÈVE

Pour l'élevage des Porcelets

aucun succédané ne peut être comparé à l'Avénola, produit laitieux concentré, à base de gruaux d'avoine.

Les expériences qui ont été suivies avec soin dans le courant de l'hiver par la Sté Agraria ont démontré que, après le lait de la mère, l'Avénola peut entièrement suffire sans aucun risque d'échauffement.

L'Avénola peut aussi être recommandé pour les veaux dès l'âge de 4 mois.

On peut l'obtenir à la Fabrique à Paléziou-Gare, ou dans ses dépôts, en sacs de 10 kg. 4.70; 25 kg. 11.50; 50 kg. 22.50.



favorise la ponte 25 kg. fr. 7.—; 50 kg. fr. 13.—; 100 kg., fr. 25.—
franco toutes gares, toiles en plus, reprises.
Parc Avicole, Gland.

On cherche

à acheter

10 actions de la Société électrique de Bulle.
Faire offres sous H 1454 B à l'Agence Haasenstein et Vogler, Bulle. 1297

FRAMBOISES

sont achetées au plus haut prix par Jos. Remy, camionnage, Bulle.

On désire engager un

jeune homme

de 15-16 ans, pour s'occuper de petits travaux agricoles. Pas nécessaire qu'il sache traire et faucher, mais il aura l'occasion de l'apprendre. Vie de famille et place stable. Gage selon entente. Occasion pour orphelin.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à Emile Wietli-Gast, agriculteur au « Tannenhof », Granges (Soleure).

Vente de billons.

Dans les forêts de l'Etat de Berne, dans la vallée de la Singine, on expose en vente :

Muschernwald : Les billons de 70 sapins avec 160 m³.

Steinbach : Les » » 70 » » 130 »

Schweiggen : Les » » 90 » » 180 »

Pour voir le bois, s'adresser au garde-forestier Burri, à Sangernboden.

Offres par mètre cube seront reçues jusqu'au 2 septembre par l'administration forestière qui donnera tous les renseignements.

Kehrsatz 19 août 1913.

L'Inspecteur forestier VII.

Bois à vendre

aux Reygles, rière Enney, environ 100 plantes de sapin. Pour le voir, s'adresser à M. Joseph Dupré, forestier communal, à Gruyères, et pour traiter aux soussignés Thedy et Morand, à Enney.

OCCASION

MACHINES A ECRIRE en bon état, écriture visible, marques Underwood et autres, à vendre depuis Fr. 300.—

S'adresser à l'Agence Haasenstein et Vogler, Bulle, sous H 1426 B. 1270

A vendre

fagots de lignures, fagots de nœuds, fagots d'écorces, ainsi que bois de moules, cuennaux très secs; à l'occasion on échangerait contre marchandises.

Scierie de la Stonge RIAZ

VACHER

On demande pour le canton de Vaud, un bon vacher, sachant bien traire et connaissant bien le bétail. Gage 50 et 60 fr. par mois.

S'adresser au bureau du journal.

On demande à acheter un

jeune taureau

pie-ronge, admis et ayant si possible l'ascendance.

Faire offres à Fernand Rime, au Parc près Bayards (Ot. Neuchâtel).

On demande pour de suite

2 manœuvres

ET

2 machinistes

à la GRUYERIA, fabrique de meubles, BULLE.

Mises juridiques.

L'Office des Pouranites de la Gruyère vendra en mises publiques le jeudi 28 août courant, dès 9 1/2 heures du matin, sur la place du Cheval-Blanc, à Bulle, une bonne jument.

Bulle, le 21 août 1913

L'Office des poursuites.

A vendre

deux lits d'enfants, ainsi qu'une poussette en bon état.

S'adresser à Haasenstein et Vogler, Bulle.

A vendre

pour cessation de commerce: chevaux, harnais, colliers, landaus, victorins, vis-à-vis, breaks, charrette anglaise, gros chars, traîneaux, tombereau, le tout en bon état.

S'adresser à M. Charles Lenoir, vétérinaire, à Aigle. 1276

Vente juridique de bétail, chédail et mobilier.

L'Office des faillites de la Gruyère exposera en vente, par voie d'enchères publiques, mercredi 27 août 1913, à 2 h. du jour, au domicile de Charrière Alexandre, à La Tour-de-Trême, 1 vache laitière pie-noire, 1 jument hors d'âge, 2 chars, 2 luges, 1 harnais de cheval, 3 lits, 1 table ronde, 1 armoire double, 1 canapé, 4 chaises, 1 potager, lingerie, batterie de cuisine, outils agricoles et environ 400 pieds de foin.

On cherche une brave

jeune fille

pour le service d'un bon café.
S'adresser à Haasenstein et Vogler, sous H 1416 B. 1263



ABONNEMENT

Suisse . . . 1 an,
» . . . 6 mo
Etranger. 1 an
» . . . 6 mo
payable d'av

Prix du numéro

On s'abonne d bureaux de p

La désertion

Le docteur L nion suisse des Congrès intern rapport sur cet Ce rapport peat

Il n'est pas te ler de la déserti population agri semble — n'a p n'a pas augmen portion que la Alors que cette du 60 %, celle teint que le 8 % Le recul atte exploitant pour ses employés. L agricoles dimin pénurie de la m

Le phénomène villes l'excédent pagnarde s'est p Il ne serait d'aill à prendre fin, ca il est la base m peuples. De plus l'agriculture ne de garder à elle naturel de sa po termes, si tout l il y aurait trop gne. Il ne s'agit tre le développe de supprimer ra grations, mais bi ger et d'en sau Ces dernières re manité un fonda cher que les inté doit rester intact

Les motifs qui agricoles à l'émé ment de professi més en ces mots pour leur famille plus de satisfacti cas ils sont victi gestion et ne ren sion.

Les salaires de général inférieur Mais bien souven sident que l'ar gligent l'entreti campagne, ou bie en dessous de sa que l'on peut viv la campagne qu plus content. Il